HIAG

Document de position sur la biodiversité

Les activités commerciales de la HIAG ont un impact sur la biodiversité. Ce document stratégique décrit l'impact de HIAG sur la biodiversité et explique les mesures prises pour réduire les effets négatifs.

1 Importance de la biodiversité

La biodiversité décrit la diversité des gènes, des espèces et des écosystèmes ainsi que leur interaction. En interaction avec les structures inorganiques, elle garantit la survie à long terme des services écosystémiques centraux. Un effondrement de la biodiversité et la perte associée des services clés de l'écosystème auraient des conséquences économiques négatives. Par conséquent, la perte de biodiversité constitue un risque économique.

Actuellement, le changement climatique, la modification ou la pollution des habitats et la propagation d'espèces exotiques contribuent en particulier à une réduction mondiale de la biodiversité. Contrairement au changement climatique, la perte de biodiversité peut souvent être contrée localement.

2 Situation en Suisse

Au cours des 150 dernières années, la perte de biodiversité en Suisse est devenue plus aiguë. Malgré les mesures prises, elle n'a pas encore été arrêtée. Par exemple, la diminution des habitats a réduit et isolé certaines populations. Les plaines inondables, les landes, les prairies et pâturages arides, les sources et cours d'eau quasi naturels sont particulièrement touchés par ce déclin. Les principaux moteurs de cette démarche sont l'expansion des établissements et des infrastructures, l'agriculture, les espèces envahissantes et les effets du changement climatique.

En Suisse, il est d'usage que les autorités établissent des lignes directrices claires pour le développement des établissements. Certaines de ces exigences concernent également la biodiversité. En tant qu'État partie à la Convention sur la diversité biologique (CDB) et à de nombreux autres accords internationaux, la Suisse s'engage à la conservation et à la promotion de la biodiversité. À cette fin, elle a élaboré un plan d'action au niveau national.

3 Impact de la HIAG sur la biodiversité

La politique de biodiversité de HIAG peut influencer l'attractivité locative des biens ainsi que la réputation de HIAG en tant qu'entreprise responsable. Par exemple, des mesures promouvant la biodiversité peuvent contribuer à des espaces extérieurs attrayants, améliorer le microclimat par l'ombrage et le vergir, et soutenir un approvisionnement en eau équilibré.

Les activités de HIAG ont des impacts locaux, suprarégionaux et mondiaux sur la biodiversité. Si les projets immobiliers et l'entretien des sites provoquent des changements paysagers locaux, l'approvisionnement en énergie d'exploitation et l'extraction des matériaux de construction ont des effets indirects et plus étendus.

En tant que propriétaire de nombreux sites d'une superficie totale de plusieurs centaines d'hectares, HIAG a l'opportunité d'avoir un impact positif sur la biodiversité. Il va sans dire que HIAG met en œuvre les projets exclusivement dans des zones de peuplement officiellement confirmées et conformément aux exigences officielles.

4 Mesures pour protéger et promouvoir la biodiversité

HIAG souhaite profiter de ses opportunités pour contrer la perte de biodiversité. L'entreprise a donc pris une grande variété de mesures et les a intégrées dans ses politiques et processus.

4.1 Développements en friches industrielles

Grâce au modèle économique de développement accru des zones déjà en grande partie développées (développements de friches industrielles), la HIAG atténue le problème de l'étalement urbain et contribue à renforcer la densification interne des zones de peuplement suisses que le gouvernement fédéral recherche. En convertissant des sites industriels historiques, la HIAG élimine les polluants nocifs pour l'environnement provenant des usages industriels antérieurs et contribue ainsi positivement aux personnes et à l'environnement. De plus, les vastes zones ont souvent été largement exploitées en forêt et en prairie. Celles-ci offrent des espaces de loisirs attrayants pour les locataires et ont une influence positive sur le caractère des zones. Cela s'applique en particulier au microclimat.

4.2 Prise en compte de la biodiversité dans le développement des concepts de développement

Selon le Manifeste pour la construction durable, des concepts environnementaux spécifiques au site doivent être créés pour les nouveaux projets, qui prennent également en compte la biodiversité. Cela aboutit, par exemple, à de nouveaux biotopes, toitures vertes ou corridors de réseautage. Le nombre de mesures mises en œuvre n'est pas enregistré au niveau du groupe. La certification n'a généralement pas lieu. Cependant, ces mesures peuvent faire partie d'une certification de bâtiment et sont vérifiées par l'organisme de certification compétent dans ce cas.

4.3 Échanges avec les parties prenantes

Conformément à la politique de durabilité de la HIAG, les dispositions de protection locale et les exigences ou restrictions d'utilisation qui en découlent sont incluses dès le départ dans la planification du développement. Cela inclut, par exemple, les exigences de conservation de la nature et de la biodiversité ainsi que d'autres exigences de protection spécifiques au site. Les zones protégées environnantes sont également prises en compte. Grâce à une coopération proactive avec les autorités locales et d'autres parties prenantes, des solutions ciblées peuvent être développées et une contribution aux objectifs politiques globaux.

4.4 Approvisionnement responsable

HIAG s'engage à mettre en œuvre des projets économes en ressources avec des matières premières issues de sources durables. La part des énergies renouvelables dans l'approvisionnement en énergie d'exploitation sera également encore augmentée et l'efficacité énergétique améliorée.

4.5 Entretien respectueux de la biodiversité

La préservation et la promotion de la biodiversité sont également prises en compte dans l'exploitation et l'entretien des propriétés. L'Accord de gestion durable des installations définit des principes correspondants pour la gestion durable des espaces extérieurs. L'accent est mis sur les soins adaptés au site et presque naturels ainsi que sur la préservation à long terme des zones et structures écologiquement précieuses. Cela inclut, par exemple, le contrôle des plantes envahissantes. Cela vise à préserver et à développer davantage les qualités écologiques créées dans le cadre du développement du site à long terme durant la phase d'exploitation.

4.6 Mesures prises

HIAG a pris les mesures suivantes pour promouvoir la biodiversité et réduire l'impact négatif de ses opérations sur la biodiversité :

- Promotion de la plantation locale et renonciation aux espèces végétales envahissantes (Source : Catalogue des critères du Manifeste pour la Construction Durable)
- Plan en 7 points contre la pollution lumineuse (Source : Directive sur la durabilité)
- Demande pour des stratégies spécifiques à la biodiversité (Source : Catalogue des critères du Manifeste pour la construction durable)
- Entretien respectueux de la biodiversité des espaces extérieurs (Source : Accord sur la gestion durable des installations)
- Création de zones de rétention (Source : Directive sur la durabilité)
- Approvisionnement en produits d'origine durable et produits en bois certifiés (source : Directive sur la durabilité)
- Promotion de l'économie circulaire (Source : document de position Économie circulaire)
- Promouvoir l'efficacité énergétique (Source : Chemin de réduction)
- Objectifs de réduction des gaz à effet de serre pour la construction et l'exploitation (source : trajectoire de réduction et valeur cible pour les émissions de production)
- Implication des parties prenantes dans le développement de projets (Source : Politique de durabilité)

5 Objectifs et aspirations

La HIAG prend le sujet de la biodiversité très au sérieux. Les mesures définies de biodiversité sont prises en compte dans les projets. La sensibilisation au sujet est renforcée par la prise de conscience interne. Parallèlement, la HIAG révise continuellement sa politique de biodiversité afin d'en améliorer l'efficacité et de prendre en compte les nouvelles découvertes.

Approuvé par la direction le 11.11.2026

Le présent document est une traduction de la version originale allemande. En cas de dote, la version allemande fait foi.